

PROTOCOLE SANITAIRE POUR UN FITNESS RESPONSABLE CHEZ MEGAFIT

LA DISTANCIATION SOCIALE

- limitation du nombre d'adhérents présents dans le club dans le club
- distanciation obligatoire de 2m à respecter
- accès aux vestiaires : 2 personnes maximum à la fois (pas d'accès douches)



PROTECTION PERSONNELLE ET COLLECTIVE

- refus de personnes présentant des symptômes (fièvre, toux...)
- utilisation, par les adhérents, de leur propre matériel (exemple : serviette propre)
- utilisation d'une paire de chaussures dédiée à la salle de sport
- utilisation dès l'entrée de gel hydroalcoolique et régulièrement tout au long de la séance (points d'accès gel disponibles)
- responsabilité individuelle pour désinfection de chaque équipement avant et après utilisation (en plus du nettoyage par les équipes de MEGAFIT CENTER)
- port du masque obligatoire pour tout déplacement dans le club, même entre 2 machines (accueil, vestiaires, passage entre les zones d'entraînement, etc..) - Le non port du masque est toléré pendant l'activité sportive

ACCUEIL ET ENTRETIEN

- renforcement du service de nettoyage avec un passage toutes les 2 heures
- supports de protection au niveau de l'accueil
- port de masque ou de visières par les collaborateurs MFC
- nettoyage systématique des machines, poids et haltères, avant et après utilisation par les adhérents

L'équipe d'accueil vérifie le respect des bonnes pratiques et des règles de sécurité. Nous tenons aussi à vous rappeler les gestes barrières communiqués par le ministère de la santé :

- se laver les mains très régulièrement
- éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts
- respecter une distanciation physique

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus Covid-19 en permanence 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Accès aux établissements sportifs couverts interdit sauf pour les publics prioritaires : sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, personne détenant une prescription médicale APA et personne en situation de handicap reconnu par la MDPH.

Ces personnes pourront accéder, sur demande au club, en justifiant des documents nécessaires. Sur réservation et dans la limite de la jauge d'accueil du club.

contact@megafitcenter-macheren.fr

Tout autre personne sera interdite d'accès. Décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021